

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 212

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 64

Substituer au mot :

« septième »

le mot :

« neuvième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : les tableaux figurant dans l'article du code doivent être considérés comme des alinéas.